Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animales** **Bureau santé animale** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Anne Bronner Tél. : Réf. interne : 0709051	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2007-8294** **Date: 06 décembre 2007** Classement : SA223.2

Date de mise en application : Immédiate

Complète : La note de service DGAL/SDSPA/SDSSA/N2003-8050 du 10 mars 2003

Abroge et remplace : Les annexes 2 et 3 de la note de service DGAL/SDSPA/SDSSA/N2003-8050 du 10 mars 2003

Nombre d'annexes : 4

Objet : Procédure d'alerte « fièvre aphteuse ».

Base juridique :

Arrêté ministériel du 22 mai 2006 fixant des mesures techniques et administratives relatives à la lutte contre la fièvre aphteuse

MOTS-CLES : fièvre aphteuse, plan d'urgence, alerte.

Résumé :

Cette note de service complète la note de service DGAL/SDSPA/SDSSA/N2003-8050 du 10 mars 2003 relative au plan d'urgence contre la fièvre aphteuse, en précisant la procédure de gestion d'une suspicion de fièvre aphteuse entre les DDSV, la DGAL et l'AFSSA.

Destinataires	
Pour exécution : • Préfets • DDSV	Pour information : • DDAF • IGVIR • ENSV • INFOMA • DRAF

A la suite du départ à la retraite de Monsieur Jean-Marie Gourreau, qui était l'expert en fièvre aphteuse contacté par la DGAL et les DDSV lors de suspicions cliniques, l'organisation et la gestion des alertes « fièvre aphteuse » a été revue entre la DGAL et l'AFSSA.

M. Gourreau est remplacé par le Dr Gina Zanella, travaillant au sein de l'Unité épidémiologique de l'AFSSA-Lerpaz, qui possède une expérience pratique de clinicienne de la fièvre aphteuse.

A partir du 15 décembre 2007, en cas de suspicion clinique, l'AFSSA devra être contactée au numéro unique de la cellule alertes du Laboratoire d´Etudes et de Recherches en Pathologie animale et Zoonoses (Lerpaz) **01.49.77.27.15. Ce numéro sera disponible 24h/24.**

Ce sera le Dr Zanella qui répondra, mais en cas d'absence, d'autres experts assureront la suppléance.

En cas d'indisponibilité (notamment pour des raisons techniques), le numéro de téléphone à utiliser sera le 01.49.77.13.00 (standard général de l'Afssa).

Le numéro de téléphone de M. Gourreau, qui figure dans le plan d'urgence ainsi que dans « le guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties », ne doit plus être utilisé (n06 08 96 69 33).

La mission d'expertise sera centrée sur l'analyse épidémiologique du risque et la description du cas. En fonction du degré de suspicion, une équipe pluridisciplinaire de l'AFSSA - Lerpaz pourra être mobilisée.

Vous trouverez ci-joint :

1. Les coordonnées du laboratoire national de référence pour le diagnostic de la fièvre aphteuse

   Annexe 1, remplaçant l'annexe 2 de la note de service DGAL/SDSPA/SDSSA/N2003-8050 du 10 mars 2003.

   Les prélèvements doivent être acheminés à cette adresse.

2. La procédure d'alerte validée avec l'AFSSA

   Annexe 2.

   Cette procédure est celle à utiliser en cas de suspicion de fièvre aphteuse validée par vos services.

   Cependant, j'attire votre attention sur le fait que si pour quelque raison que ce soit, elle ne peut être respectée à la lettre, **l'important est l'information en temps réel par téléphone de chaque acteur du dispositif (DGAL, DDSV, AFSSA).** La confirmation ou l'infirmation de la suspicion sera faite en étroite collaboration entre l'AFSSA et la DGAL.

   En parallèle de l'alerte de la DGAL et de l'AFSSA, je vous rappelle que dès qu'une suspicion – de quelque maladie réputée contagieuse que ce soit – est confirmée par vos services, l'exploitation concernée doit être mise sous surveillance (prise d'un APMS).

3. La fiche de commémoratifs

   Annexe 3.

   Cette fiche mentionne les **informations clés à fournir lors de l'appel téléphonique pour suspicion de fièvre aphteuse**. Elle devra être **envoyée au plus tôt** par fax ou mail en parallèle à la DGAL et à l'AFSSA, avec si possible des photographies des lésions observées.

J’attire votre attention sur le fait que compte tenu de la capacité limitée des messageries de l’AFSSA et de la DGAL (capacité maximale de 2.5 Mo), le degré de résolution ne doit pas être trop élevé, sachant que c’est la qualité des photographies qui prime (photos nettes). Par ailleurs, seules les photographies où les lésions apparaissent de façon claire doivent être envoyées.

Cependant, le fait de réaliser des photographies ne doit pas retarder l’envoi des commémoratifs à la DGAL et à l’AFSSA par mél ou fax. Ces photographies pourront par ailleurs être envoyées ultérieurement.

4. La liste des experts fièvre aphteuse

Annexe 4 modifiant l’annexe 3 de la note de service DGAL/SDSPA/SDSSA/N2003-8050 du 10 mars 2003.

* *

Vous voudrez bien me faire part des difficultés rencontrées dans l’application de la présente note de service.

La Directrice générale adjointe

C.V.O.

Monique ELOIT

Annexe 1 :
Coordonnées du laboratoire national de référence pour la fièvre aphteuse pour l'envoi de prélèvements

AFSSA-Lerpaz

LNR fièvre aphteuse et maladies vésiculo-aphteuses

UMR 1161 Virologie

22, rue Pierre Curie

94703 MAISONS-ALFORT CEDEX

Tél. : 01.49.77.13.00 (standard)

Télécopie : 01 43 68 97 62

Mail : alertes.lerpaz@afssa.fr

Annexe 2 : procédure à suivre en cas d'alerte FA

Contacts à utiliser lors de suspicion de FA (depuis l'alerte jusqu'à la confirmation ou l'infirmation de la suspicion)

Contact	Téléphone	Fax	Mél
DGAL	aux heures ouvrables au 01 49 55 84 61 / 74 34 (BSA) en dehors des heures ouvrables au 01 49 55 58 69	01 49 55 51 06	sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
AFSSA	01 49 77 27 15 en cas de non réponse appeler au : 01 49 77 13 00	01 43 68 97 62	alertes.lerpaz@afssa.fr

Tout contact avec la DGAL doit se faire auprès d'un chargé d'études, du chef du bureau de la santé animale (ou son adjoint), ou du sous-directeur (ou son adjoint).

Le contact avec l'AFSSA est la cellule alertes du Lerpaz

1 – Appel du DDSV

Le DDSV (ou le vétérinaire sanitaire après accord du DDSV) contacte l'AFSSA et alerte la DGAL.

Il laisse à l'AFSSA et à la DGAL ses coordonnées téléphoniques directes (notamment en dehors des heures ouvrables).

2 – Contact téléphonique entre DDSV (ou vétérinaire sanitaire) et AFSSA

L'AFSSA vérifie l'identité de l'appeleur : une alerte ne peut venir que d'une DDSV ou d'un vétérinaire sanitaire mandaté par la DDSV.

L'AFSSA interroge le DDSV (ou le vétérinaire sanitaire) sur les commémoratifs.

3 – Envoi de la fiche de commémoratifs et des photographies

Le DDSV (ou le vétérinaire sanitaire) envoie la fiche de commémoratifs « fièvre aphteuse » par fax et/ou par mail en parallèle à l'AFSSA et à la DGAL, avec les photographies des lésions suspectes.

4 – Conclusions de l'AFSSA

a. Si l'AFSSA exclut la FA au regard des critères cliniques et épidémiologiques

L'AFSSA contacte la DGAL, qui décide de lever l'alerte FA. La DGAL se charge d'en informer la DDSV concernée.

L'AFSSA archive le message de fin, et l'envoie au directeur du Lerpaz et à la DGAL.

b. Si l'AFSSA ne peut exclure la FA au regard des critères cliniques et épidémiologiques

L'AFSSA contacte la DGAL, qui décide de placer l'exploitation sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance (APMS).

La DGAL demande à la DDSV de réaliser immédiatement des prélèvements, pour envoi à l'AFSSA.

Le DDSV s'organise avec l'AFSSA pour l'envoi des prélèvements au plus vite.

Nota : si pour quelque raison que ce soit, cette procédure ne peut être respectée à la lettre, l'important est l'information en temps réel par téléphone de chaque acteur du dispositif (DGAL, DDSV, AFSSA).

Annexe 3 :

SUSPICION DE FIEVRE APHTEUSE

FICHE DE COMMEMORATIFS

Rapport n : *année/département/ordre*

Date de l'alerte **Heure**

Informations à compléter par la DDSV (ou la vétérinaire sanitaire) et à transmettre le plus rapidement possible à la DGAL et l'AFSSA (cellule alertes du Lerpaz) par téléphone et fax ou mél

Joindre dans la mesure du possible des photographies des lésions observées

EXPEDITEUR Personne « contact » : Nom DDSV : Fax :	Téléphone (fixe et portable) Téléphone (fixe et portable) :
DGAL / SDSPA / BSA Téléphone : 01 49 55 84 61/ 01 49 55 58 69 Fax : 01 49 55 51 06 Mél : sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr	**LABORATOIRE DESTINATAIRE** **AFSSA Lerpaz** 23 avenue du Général de Gaulle, 94706 Maisons Alfort Cedex Téléphone : 01 49 77 27 15 / 01 49 77 13 00 Fax : 01 43 68 97 62 Mél : alertes.lerpaz@afssa.fr

EXPLOITATION SUSPECTE		
Nom de l'exploitant : **N de cheptel (et n de frappe des porcs) :**	Adresse de l'exploitant (département, commune, lieu-dit) Adresse de l'exploitation (lieu de détention des animaux suspects)	Tél : Fax :
Nom du vétérinaire sanitaire :	Adresse	Tél : Fax :

RECENSEMENT DES ESPECES SENSIBLES DANS L'ELEVAGE			
Espèce animale	Nombre global d'animaux présents	Nombre global d'animaux malades	Symptomatologie - lésions (B Bouche, P Pied, M Mamelle, T Tout)
Bovins			
Porcins			
Ovins			
Caprins			
Autres bi-ongulés			

Date et heure de la constatation initiale de la maladie par l'éleveur :	

PLAN DE L'ELEVAGE

CONTEXTE EPIDEMIOLOGIQUE (Faire une enquête rapide sur les 21 derniers jours)

Facteurs de risque particulier d'apparition

- **Introductions d'animaux d'espèces réceptives ou non (date, provenance)**
- **Introductions de produits, de véhicule et de matériel (date, provenance)**
- **Introductions de personnes (date, provenance)**

Facteurs de risque de sortie (vente, marché, foire,…)

Conclusions de l'enquête (cocher la case correspondante)

- ❑ **suspicion de FA validée : CONFIRMATION DE L'ALERTE**
- ❑ **suspicion de FA infirmée mais suspicion d'une autre MRC / MDO** (préciser) **:**
- ❑ **suspicion de FA et de toute autre MRC infirmée : LEVEE DE L'ALERTE**

PRELEVEMENTS

N de l'animal	Date	Identification flacon et prélèvement*	
		N flacon/tube	Nature du Prélèvement*

***Prélèvement :** lymphe contenue dans les vésicules ou 1 cm^2 de paroi d'aphte (même rompu) le plus frais possible = virologie ; sang sur tube sec = sérologie.

Date et heure d'expédition **Moyen d'acheminement**

A ……., le …… **Signature et cachet**

Visa de l'UMR virologie de l'Afssa à la réception des échantillons

Date **Heure**

Annexe 4 : experts nationaux pour la fièvre aphteuse

NOM	COORDONNEES (adresse, téléphone, mail)
Virologie	
Cyril BARBEZANGE	AFSSA Lerpaz Unité de virologie, 23, avenue du Général de Gaulle, 94706, Maisons Alfort Cedex Tél. : 01.49.77.26.98 / Fax : 01.43.68.97.62 Courriel : c.barbezange@afssa.fr
Michèle REMOND	AFSSA Lerpaz Unité de virologie, 23, avenue du Général de Gaulle, 94706, Maisons Alfort Cedex Tél. : 01.49.77.13.17 / Fax : 01.43.68.97.62 Courriel : m.remond@alfort.afssa.fr
Stephan ZIENTARA	AFSSA Lerpaz Unité de virologie, 23, avenue du Général de Gaulle, 94706, Maisons Alfort Cedex Tél. : 01. 43. 96. 72. 80 / Fax : 01.49.77.38.25 Courriel : s.zientara@afssa.fr
Epidémiologie	
Pascal BOIREAU	AFSSA Lerpaz Directeur 23 avenue du Général de Gaulle, BP67, 94703 MAISONS-ALFORT CEDEX Tél. : 01.49.77.38.37 / Fax : 01.49.77.46.60 Courriel : p.boireau@afssa.fr
Barbara DUFOUR	Ecole Vétérinaire d'Alfort 94703 Maisons Alfort Tel : 01.43.96.73.22 Courriel : bdufour@vet-alfort.fr
Benoît DURAND	AFSSA Lerpaz Unité d'épidémiologie, 23, avenue du Général de Gaulle, 94706, Maisons Alfort Cedex Tél. : 01.49.77.13.34 Courriel : b.durand@afssa.fr
François MOUTOU	AFSSA Lerpaz Unité d'épidémiologie, 23, avenue du Général de Gaulle, 94706, Maisons Alfort Cedex Tél. : 01.49.77.13.33 Courriel : f.moutou@afssa.fr
Gina ZANELLA	AFSSA Lerpaz Unité d'épidémiologie, 23, avenue du Général de Gaulle, 94706, Maisons Alfort Cedex Tél. : 01.49.77.38.36 Courriel : g.zanella@afssa.fr
Mise en œuvre du plan d'urgence fièvre aphteuse	
Didier BOISSELEAU	DDSV 85 185 Boulevard du Maréchal Leclerc – BP 795 – 85 020 LA ROCHE SUR YON CEDEX Tél. : 02 51 47 10 00 (ou 12 43) / mobile : 06 74 44 83 37 / Fax : 02.51.47.12.00 Courriel : didier.boisseleau@agriculture.gouv.fr
Alain CHARON	Inspecteur Général de la santé publique vétérinaire DGAL, 251, Rue de Vaugirard, 75732 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01.49.55.81.69 / mobile : 06 60 67 92 45 Fax : 01.49.55.81.69 Courriel : alain.charon@agriculture.gouv.fr
Gérard COUSTEL	Inspecteur général de la santé publique vétérinaire DGAL, 251, Rue de Vaugirard, 75732 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01.49.55.60.04 / mobile :06 18 00 45 12 Fax : 01.49.55.81.69 Courriel : gerard.coustel@agriculture.gouv.fr
Loïc GOUELLO	DDSV 2A DDSV, Immeuble le Pélican – Résidence Parc Azur – 2A090 Ajaccio Tél. : 04 95 22 96 88 / Portable : 06 07 51 90 06 Fax : 04.95.22.29.79 Courriel : loic.gouello@agriculture.gouv.fr
Yves LEFORBAN	Inspecteur Général de la santé publique vétérinaire DGAL, 251, Rue de Vaugirard, 75732 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01-49-55-81-29 / mobile : 06 70 36 74 64 / Fax : 01-49-55-81-69 Courriel : yves.leforban@agriculture.gouv.fr